

## AKTUELL

AFFAIRE TAOUFIK

# Expulser, torturer ...circulez !

Raymond Klein

**Le Luxembourg a-t-il été complice des géoliers tunisiens ? Refus d'une réponse claire de la part du gouvernement.**

« Quelles sont les raisons qui ont conduit (...) à l'expulsion de Monsieur Taoufik en 2003? (...) Y eut-il une implication directe ou indirecte des autorités tunisiennes ou des services secrets du régime? » Ces interrogations, soulevées par André Hoffmann dans une lettre ouverte à Jean-Claude Juncker, sont une conséquence indirecte de la « révolution de jasmin » de décembre dernier. En effet, en Tunisie, l'appareil répressif est démantelé et les langues se délient. L'affaire Taoufik Salmi, celle d'un demandeur d'asile livré par le Luxembourg au régime, emprisonné et torturé par la suite, amplement couverte par le woxx, refait surface. La justification donnée à l'époque par les autorités grand-ducales, celle d'activités terroristes, a aussi été l'accusation du régime tunisien contre tous ses adversaires. On peut se demander si le Luxembourg disposait alors de preuves allant au-delà d'affirmations de la part d'une dictature. Et Hoffmann de conclure : « Si le gouvernement ne répond pas de façon convaincante à cette question, la modeste autocritique concernant les relations avec le régime tunisien perd sensiblement de sa crédibilité. »

La lettre du député « Déi Lénk » fait suite à une question parlementaire dans laquelle celui-ci suggérait au gouvernement de rouvrir le dossier de 2003. Hoffmann se référait en particulier à un article récent intitulé « Folter auf Lebenszeit » paru dans la « Revue » - un hebdomadaire dans lequel, avant la chute du régime, la Tunisie aurait plutôt fait l'objet de publi-reportages vantant hôtels et plages ... Sur base d'une enquête en Tunisie, l'ex-journaliste du woxx Stefan Kunzmann y avait brossé un tableau terrifiant du traitement subi par Salmi et son épouse. Salmi déclarait avoir été torturé pendant plusieurs semaines, une affirmation confirmée par plusieurs personnes l'ayant rencontré à l'époque. Sa femme aurait été violée par les services de police dans le but de la faire taire.

Or, tout cela est balayé d'un revers de main dans la réponse faite à Hoff-

mann par les ministres Juncker, Biltgen et Schmit. « Le Luxembourg n'a pas d'emprise sur le déroulement des procédures judiciaires dans lesquelles [Taoufik Salmi] a pu être impliqué en Tunisie », c'est tout ce que trouvent à dire les représentants de l'Etat, comme si la Tunisie, à l'époque, avait été un Etat de droit exemplaire qu'on peut donc laisser agir à sa guise.

Il n'est donc pas surprenant que Hoffmann s'émeuve dans sa lettre ouverte au Premier ministre : « (...) je n'en crus pas mes yeux lorsque j'ai lu (...) Cette réponse témoigne d'une telle inconscience, d'une telle froideur pour les souffrances (...) que j'ai de la peine à croire que vous l'avez lue avant de la signer. » Si Hoffmann s'adresse sur ce ton à Juncker, ce n'est pas seulement parce qu'il est le seul des trois ministres en charge de l'affaire à l'époque. Les deux hommes se connaissent depuis longtemps et entretiennent un rapport marqué par un respect réciproque pour leur intégrité politique et humaine.

Avouons-le, les rédacteurs du woxx étaient également assez troublés lors d'une interview de fin d'année en 2003, quand Juncker se lavait les mains de la possibilité que Salmi soit torturé en Tunisie. Surtout, le politicien chrétien-social nous expliquait alors que les considérations éthiques et le risque d'une erreur judiciaire étaient contrebalancés par certaines informations secrètes à sa disposition... (woxx 725). On ne peut s'empêcher de penser au passage de l'évangile selon Matthieu, empreint d'éthique humaniste, quand le roi céleste reproche aux maudits leur dureté de coeur : « j'étais malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité (...) toutes les fois que vous n'avez pas fait ces choses à l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous ne les avez pas faites. »

Apparemment, pour nos dirigeants, les droits humains ne servent que quand il s'agit de justifier publiquement des invasions en Afghanistan ou en Libye. Il est vrai que là-bas on défend « accessoirement » des intérêts géostratégiques et économiques, tandis que dans le cas de Taoufik Salmi il n'en allait que de la dignité du « plus petit de Ses frères ».

## SHORT NEWS

## „Déi Lénk“ gegen europäisches Hilfsprogramm

Während um uns die Börsen verrückt spielen und im ARD-Fernsehen diese Woche bereits das „Ende des Systems“ befürchtet wurde, bleibt in Luxemburg alles ruhig. Die Parteien haben sich in die Sommerpause verabschiedet, und auf deren Webseiten sind die „Trüppeltouren“ der CSV das Aufregendste, was geboten wird. Alle Parteien? Nein, die Linke hält die Stellung: Am Dienstag bezog sie in einer Mitteilung Position. Das europäische Hilfsprogramm, das im September auch vom Luxemburger Parlament ratifiziert werden soll, sei keine Lösung, sondern trage im Gegenteil dazu bei, die Abhängigkeit der Staatengemeinschaft von den „reichen Geldhabern“, noch zu verstärken. Diese hätten „mit ihren hemmungslosen Spekulationen auf die Wirtschaftssubstanz nur eines im Sinn: Ihre privaten Profite auf Kosten staatlicher Sozialprogramme und fester Arbeitsplätze zu vermehren und dafür die Politik permanent zu erpressen“. Die Partei verweist anschließend noch einmal darauf, dass die Luxemburger Regierung ein gefährliches Spiel spiele, wenn sie etwa die Gelder des staatlichen Kompensationsfonds neuerdings zu einem Drittel in Aktien anlegt. „Déi Lénk“ fordern deshalb, auch bei der Rentenreserve „die Macht der Finanzmärkte im Interesse der Allgemeinheit zu begrenzen“ und diese Gelder „zur Konsolidierung der Luxemburger Wirtschaft einzusetzen“.

## Novabus - Mobilität und Kostenfrage

„Den Novabus soll also fir Leit mat schwéierer Behënnerung punktuell dann zum Asaz kommen, wann den öffentlechen Transport dem Besoin net entsprécht“, lautet es in einer Antwort der Familienministerin und des Nachhaltigkeitsministers auf eine parlamentarische Anfrage des ADR-Abgeordneten Fernand Kartheiser. So seien die Ministerien dabei, den jetzigen Benutzerkreis zu analysieren, um deren Anzahl noch weiter einzuschränken. Das heißt das Projekt Novabus wird zurückgefahren, ohne daß es wirklich bekannt wurde. Angesichts der jüngsten Ratifizierung der UN-Konvention über die Rechte von Menschen mit Behinderungen sind die beschlossenen Einschränkungen ein Rückschlag. Der öffentliche Transport ist bisher kaum auf die Bedürfnisse von Menschen mit Behinderungen eingestellt: Zwar haben die städtischen Busse Rampen für Rollstühle, die jedoch gerade in Spitzenzeiten, wenn die Busse voll sind, wohl wenig nützen. Und es ist oft für behinderte Personen unmöglich, überhaupt erst zum Bushäuschen oder Bahnsteig zu gelangen. Zudem ist bei den Bussen über Land keine Rampe vorgesehen. Das Ministerium begründet die geplanten Fahrgasteinschränkungen beim Novabus mit den explodierenden Kosten (2010 4.172.487 Euro Ausgaben gegenüber 217.960 Euro Einnahmen) - ohne jedoch zu erklären, wie diese zustandekommen. Dagegen müsste eher das Angebot verbessert werden, denn an potenziellen NutzerInnen mangelt es nicht.

## Tous sur Mars !

Les coups tombent un peu de partout sur le ministre de la santé Mars Di Bartolomeo. D'abord une question parlementaire du député libéral Fernand Etgen sur les fermetures d'agences de la Caisse nationale de santé (CNS) qui devraient encore se poursuivre dans les années à venir. On attend la réponse avec impatience. Dans le même registre, une mesure de sa réforme de la santé vient d'être gravement mise en cause par la « Patientevertriedung » : les 2,50 euros que chaque patient doit payer s'il prend en compte les services des urgences et des polycliniques. Mise en place pour contrer « les abus dans les urgences », cette obole a entraîné plusieurs effets pervers, notamment pour les malades chroniques pour qui les frais augmentent de manière considérable et les administrations des hôpitaux pour lesquelles cela produit un surplus de bureaucratie coûteuse. D'ailleurs les différents hôpitaux auraient des interprétations divergentes sur comment employer cette mesure, que le ministre a promis de re-réformer à la rentrée. Last but not least, un communiqué de l'ADR réclame la démission de Di Bartolomeo dans une affaire de médicament qui vient d'être inderdit en France - l'antidiabétique « Actos » - et que le ministre ne voulait pas retirer de la vente au Luxembourg, en février lors d'un débat parlementaire. Difficile de croire que son énième annonce cette semaine d'interdire le tabac dans les discothèques et les brasseries en 2012 calmera les esprits.